

Bureau Veritas

Créé en 1828, Bureau Veritas est un leader mondial des tests, de l'inspection et de la certification (TIC), délivrant à ses clients des services à haute valeur ajoutée afin de les aider à répondre aux défis croissants liés à la qualité, à la sécurité, à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociale.

Les valeurs clés de Bureau Veritas incluent l'intégrité et l'éthique, l'impartialité et l'indépendance, l'orientation client et la sécurité au travail.

Bureau Veritas est reconnu et accrédité par les plus grands organismes nationaux et internationaux.

- 61 600 collaborateurs
- 1 330 bureaux et laboratoires, dans 140 pays
- 400 000 clients



Vérification RSE Données sociales et environnementales *Une opportunité de transparence*



**BUREAU
VERITAS**

Move Forward with Confidence*

Bureau Veritas

60, avenue du Général de Gaulle
92046 Paris-la-Défense cedex
Tél. : 01 41 97 00 60 - Fax : 01 41 97 00 65
www.bureauveritas.fr

Vert Portant 11-2013 - Photos : Bureau Veritas - Fotolia

**Avançons en confiance*



**BUREAU
VERITAS**

Move Forward with Confidence*

Opportunités

La vérification des rapports extra-financiers répond à une attente des partenaires de l'entreprise, notamment de ses investisseurs. Elle invite ses dirigeants à s'interroger et à initier de nouveaux comportements. Dans ce contexte, la vérification des données environnementales et sociales se transforme en opportunité stratégique et s'adresse à toutes les entreprises.



Que contient une vérification ?

Bureau Veritas délivre un rapport incluant :

- une attestation de présence des informations requises,
- un avis sur la sincérité des données,
- un avis sur les explications relatives aux éventuelles informations omises,
- la description des travaux mis en oeuvre lors de la vérification.

Transparence

Dans un contexte général de vérification de l'information, la loi rend obligatoire pour certaines entreprises la vérification des données.

L'article 225 de la loi Grenelle II :

- renforce le champ d'action de la loi NRE (2001) qui avait instauré l'exigence de transparence de l'information des entreprises en matière sociale et environnementale.
- introduit l'obligation de vérification de ces données par un organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC.

Vous êtes concernés depuis 2012 si vous êtes une entreprise cotée. A terme, toutes les entreprises de plus de 500 personnes et dont le chiffre d'affaires dépasse 100 millions d'euros devront faire vérifier leurs données.



Quel est le texte de référence ?

Le décret n°2012-557 paru au Journal Officiel le 26 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale détermine les entreprises concernées, les échéances, les sujets à traiter et **le principe de la validation par un organisme tiers indépendant.**

Données

Les auditeurs de Bureau Veritas vérifient l'efficacité des processus de collecte, de consolidation et de contrôle interne. Ils réalisent des investigations détaillées sur des données dont l'impact est significatif pour la société. Ces données peuvent être quantitatives ou qualitatives.

Elles sont organisées en 42 items, dans les trois domaines suivants :

- **Informations sociales** : emploi, organisation du temps de travail, relations sociales, santé et sécurité, formation, égalité de traitement, promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT.
- **Informations environnementales** : politique générale en matière environnementale, pollution et gestion des déchets, recyclage déchets, nuisances, utilisation durable des ressources, changement climatique, protection de la biodiversité
- **Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable** : impact territorial, économique et social de l'activité, surpopulations, relations avec les parties prenantes, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques, autres actions en faveur des droits de l'Homme



Quelles sont les actions à entreprendre ?

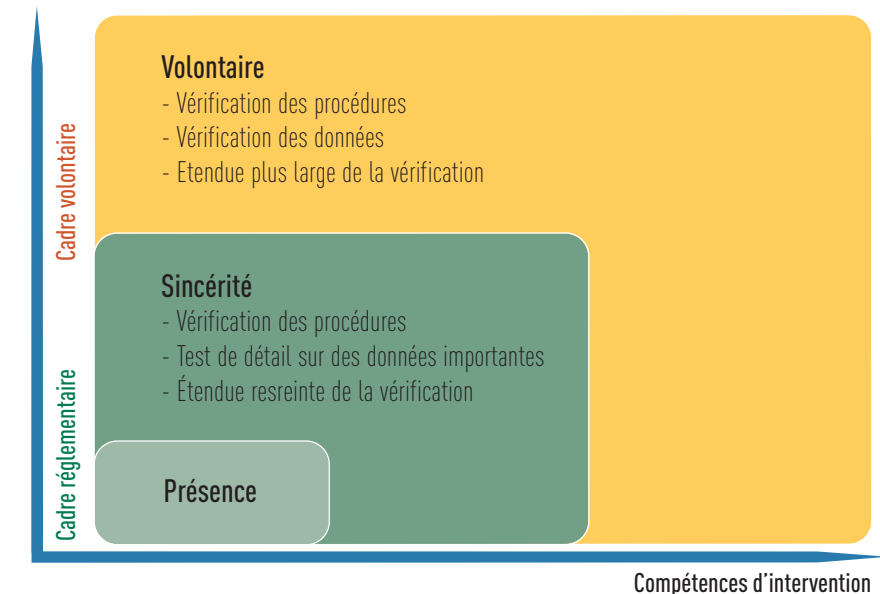
Définir le périmètre, lister les informations à communiquer et organiser leur collecte afin de fournir des données fiables. Adapter sa réponse en fonction de son secteur d'activité ou de son fonctionnement interne.

Obligatoire ou Volontaire

L'entreprise fixe son niveau de vérification en fonction de ses enjeux et des attentes de ses parties prenantes. Elle peut souhaiter dépasser le cadre réglementaire, sur tout ou partie de son périmètre.

Niveaux de vérification

Maturité du reporting



Comment faire le bon choix ?

Le niveau de vérification que vous choisissez est fonction de vos objectifs finaux en termes de communication et de stratégie, il doit prendre en compte des paramètres tels que :

- les enjeux à l'international,
- la taille de l'entreprise et son nombre de sites,
- les relations avec les parties prenantes et leurs besoins d'information et de transparence,
- l'intérêt économique et stratégique.

Expérience

Expertise - Bureau Veritas est une partie prenante active pour la mise en place de cette réglementation, et contribue notamment à la mise en oeuvre d'une méthode de vérification. Nous sommes un partenaire privilégié pour ces nouvelles exigences.

Méthode - Nous utilisons une méthodologie éprouvée basée sur les grands standards internationaux de reporting.

Reconnaissance - Bureau Veritas est une marque reconnue à l'international dans les domaines de l'environnement et de la responsabilité sociale. De nombreuses organisations et sociétés de notation reconnaissent notre compétence et prennent en compte les résultats de nos audits.

Réseau - L'implantation internationale de nos auditeurs, compétents en environnement et/ou en responsabilité sociale permet une analyse des données pertinente, mise en perspective et une réduction des coûts de la vérification.



Quelles sont nos références ?

Ces entreprises nous ont fait confiance pour la vérification de la sincérité de leurs informations : Arkéma, Exacompta Cairefontaine, Lafarge, TIGF, Tonnellerie François Frères, Total...